



Communiqué de presse

Embargo: 25.3.2019, 8h30

19 Criminalité et droit pénal

Statistique policière de la criminalité 2018

Les vols ont diminué de moitié en Suisse depuis 2012

En 2018, la police a enregistré environ 112 000 vols, ce qui représente une diminution de 7,9% par rapport à l'année précédente. Depuis 2012, année record avec 219 000 vols, la diminution est de plus de 100 000 infractions. Cependant, certaines infractions ont augmenté, comme les escroqueries qui ont doublé sur la même période, selon les résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le nombre d'infractions enregistrées par la police, tant pour le Code pénal (CP) que pour la loi sur les stupéfiants (LStup), a diminué de 1,4 respectivement 4,7% par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne la loi sur les étrangers (LEtr)¹, on a observé une augmentation de 0,9%.

Évolution contrastée pour les infractions contre le patrimoine

En 2018, le nombre de vols (comprenant notamment les vols sans spécification, par effraction, introduction clandestine, à la tire, mais pas les vols à l'étalage et les vols de véhicules) s'est établi à 112 353 infractions. Il a baissé de 9674 dénonciations par rapport à l'année précédente. En comparaison avec l'année record de 2012, la diminution est même de 106 713 infractions, soit un recul de 49%.

En ce qui concerne les brigandages (1644 infractions), comme pour les dommages à la propriété sans vol (42 243 infractions), les chiffres sont en diminution par rapport à 2017 et représentent même les valeurs les plus basses observées depuis 10 ans. Du côté des vols de véhicules, il s'agit aussi de la plus faible valeur enregistrée depuis 2009, avec 41 796 infractions (-23%). Par rapport à l'année 2017, moins de bicyclettes ont été volées, mais davantage de vélos électriques ont été dérobés.

Le nombre de certaines infractions s'inscrit toutefois à la hausse, comme les escroqueries avec 3060 cas supplémentaires (+23%) en 2018, pour un total de 16 319 dénonciations. Il s'agit de la valeur la plus élevée enregistrée depuis la révision de la statistique en 2009, année lors de laquelle on dénombrait 7821 dénonciations. D'autres infractions moins fréquentes (commises moins de 1000 fois) ont atteint leur plus haute valeur sur 10 ans, comme l'extorsion et le chantage, l'obtention frauduleuse d'une prestation, l'accès indu à un système informatique ou encore la filouterie d'auberge.

¹ Nouvelle LEI depuis le 1^{er} janvier 2019 RS 142.20, ancienne LEtr, dénomination encore valable en 2018.

Homicides consommés dans la moyenne

Toujours en 2018, 1425 infractions de violence grave ont été relevées sur le territoire national, avec une baisse de 29 situations principalement attribuée aux tentatives d'homicide. En chiffre absolu, le nombre total de ces infractions dénoncées varie peu au fil du temps. Concernant les homicides consommés, 50 ont été recensés, valeur dans la moyenne des dernières années. Plus de la moitié se sont déroulés dans la sphère domestique.

Dans la catégorie des infractions d'intensité moyenne, une augmentation des voies de fait (+745) respectivement des lésions corporelles simples (+187) sont à relever. Cependant, le nombre d'infractions pour 1000 habitants concernant l'ensemble des infractions de violence reste relativement stable (2018: 5,2‰; 2017: 5,0‰).

Code pénal: moins de mineurs, plus d'adultes

Pour ce qui est du nombre de prévenus, 8553 mineurs ont été enregistrés en 2018, c'est moins qu'en 2017 (-0,5%) et dans la moyenne de ces dernières années. En 2009, ils étaient encore 14 899. Du côté des jeunes adultes (13 859), ces derniers ont augmenté de 1,5%, mais c'est aussi une diminution comparativement à 2009 (16 595). Finalement, pour les adultes, on observe une augmentation à 57 796 prévenus (+3,6%), valeur qui est désormais la plus élevée depuis 2009 (48 666 prévenus).

S'agissant des statuts de séjour, les prévenus résidants, tant suisses qu'étrangers, ont augmenté. Alors que c'est une stabilité qui s'observe auprès des prévenus du domaine de l'asile et chez les non résidants.

Des injures davantage dénoncées

En 2018, ce ne sont pas moins de 10 633 dénonciations pour injures, 1620 diffamations et 1389 calomnies qui ont été recensées auprès de la police. Il s'agit de délits poursuivis sur plainte et dont l'enregistrement dépend de la propension des victimes à les dénoncer. Les dénonciations pour injure ont ainsi augmenté continuellement depuis 2009 (+84%).

Loi sur les stupéfiants: moins de consommateurs dénoncés

En 2018, le nombre d'infractions en relation avec le trafic de stupéfiants a diminué (-293 infractions; -3,5%). C'est aussi valable pour le nombre de consommateurs dénoncés, que ce soit chez les mineurs (-492 prévenus; -9,6%) ou chez les adultes (-812 prévenus; -3,4%). La diminution est essentiellement liée à la consommation de produits du chanvre. Il faut rappeler ici qu'en matière de consommation de cannabis, des amendes d'ordre sont prononcées uniquement pour les adultes et ne sont pas comptabilisées dans la Statistique policière de la criminalité (SPC)². Du côté de la contrebande, on a toutefois enregistré une augmentation de 25,8% (+603 infractions).

² Les amendes d'ordre font l'objet d'une consultation distincte et leurs nombres sont reportés dans [un tableau en ligne](#).

Information concernant l'enquête

La Statistique policière de la criminalité (SPC) a été révisée et renseigne depuis 2009 sur le nombre, la structure et l'évolution des infractions enregistrées par la police, ainsi que sur les personnes lésées et les personnes prévenues. Elle traite des infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr). Ne sont pas considérées les violations de la loi dont la police n'a pas connaissance (criminalité cachée) ou qui, d'une autre façon, débouchent directement sur une procédure judiciaire.

La SPC est établie sur la base des dénonciations pénales et la présomption d'innocence s'applique aux personnes prévenues tant qu'elles ne sont pas condamnées par un jugement entré en force. La SPC fournit ainsi des données de base pour analyser la criminalité et ses tendances, permettant de procéder à l'évaluation de la poursuite pénale et des carrières criminelles. Les informations qui en sont tirées servent à orienter la politique en matière de criminalité et à en analyser les effets.

L'avant-propos du rapport annuel renseigne sur l'interprétation de la SPC et ses limitations alors que l'introduction résume les principales évolutions sur les deux dernières années.

Renseignements

Philippe Hayoz, OFS, tél.: +41 58 463 64 54, e-mail: philippe.hayoz@bfs.admin.ch

Anne-Corinne Vollenweider Wyss, OFS, tél.: +41 58 463 61 91,

E-mail: annecorinne.vollenweiderwyss@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2018 des infractions enregistrées par la police, numéro OFS: 1117-1800, prix: fr. 25.40

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2019-0112

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

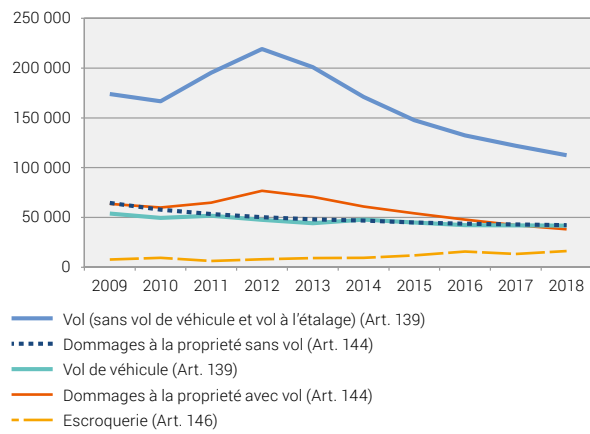
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ainsi que la direction de l'Office fédéral de la police (fedpol) ont reçu les résultats du présent communiqué de presse préalablement (soit 3 jours ouvrables pour les premiers et 1 jour ouvrable pour la seconde).

Évolution des infractions contre le patrimoine les plus fréquentes, de 2009 à 2018 G1



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2019